

Amnesty dénonce l'impunité dont profiteraient trop souvent les policiers

DROITS DE L'HOMME. Après trois ans d'enquête, Amnesty International publie son rapport «Police, justice et droits humains en Suisse». Préoccupée, l'organisation émet des recommandations pour freiner le recours excessif à la violence



Arrestation d'un lanceur de pierres à Zurich, lors de la manifestation du 1er mai Photo: DR

Valérie de Graffenried
Mardi 26 juin 2007

Les policiers suisses ne sont pas toujours très respectueux des droits de l'homme. Et ceux qui commettent des dérapages sont souvent couverts par leurs supérieurs hiérarchiques. Voilà une des principales constatations d'Amnesty International (AI). En trois ans d'enquête, AI a recueilli de nombreux témoignages de victimes de mauvais traitements et les a confrontés aux explications de policiers, de procureurs et de trois conseillers d'Etat responsables de la police. Dans son rapport, publié lundi, Amnesty émet surtout un certain nombre de recommandations.

Fouilles corporelles

Pour freiner les traitements inhumains, dégradants, et l'usage abusif de la force au sein des différents corps de police en Suisse, AI a plusieurs recettes. Elle suggère notamment que les cantons mettent en place une instance indépendante pour instruire les plaintes concernant des allégations d'abus ou d'actes racistes de la part de policiers. Car la majorité des victimes de violences policières n'osent pas porter plainte.

«Les agents de police qui commettent des fautes n'ont pratiquement jamais été condamnés, parce qu'il n'y a pas eu d'enquête ou que l'enquête n'a pas été indépendante et exhaustive», a déploré lundi Denise Graf, juriste à la section suisse d'Amnesty.

Pour AI, les policiers ont besoin d'être davantage

sensibilisés aux droits de l'homme, aux normes internationales qui engagent la Suisse. Ils doivent disposer d'un code de déontologie, suivre des cours de «désescalade de la violence». Et afficher clairement leur plaquette avec leur nom ou leur numéro de service lorsqu'ils patrouillent. Car plusieurs témoignages indiquent que des agents de police ont refusé de révéler leur identité professionnelle lors de contrôles de sécurité. L'anonymat des agents de police augmente le risque de mauvais traitements. Et perpétue l'impunité, insiste Amnesty.

Au chapitre des fouilles corporelles, AI recommande aux cantons d'émettre des directives claires. Et surtout d'interdire la mise à nu en public. En juin 2004, deux Guinéens s'étaient plaints, à Genève, d'avoir été soumis à une fouille corporelle en pleine rue car des policiers les soupçonnaient de vendre de la drogue. Des passants ont confirmé avoir été témoins de la scène humiliante. Pour AI, les policiers ne devraient procéder à des fouilles corporelles que dans des endroits fermés et chauffés. Et dénuder séparément le haut et le bas du corps.

Concernant les «mesures de contraintes dangereuses», AI appelle les corps de police à interdire l'étranglement pour saisir des boulettes de cocaïne, soulève le danger de menotter une personne couchée sur le ventre. A la suite du décès d'un homme de 27 ans le 1er mai 2001 dans le Centre valaisan de refoulement de Granges, la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police avait recommandé aux corps de police de renoncer à cette méthode. Mais elle se pratique encore, assure AI.

Amnesty rappelle encore le danger de l'utilisation de gaz lacrymogènes dans des espaces fermés, celle des balles colorantes et des grenades étourdissantes. Et condamne le recours aux Tasers, ces pistolets qui transmettent, via des fléchettes, une décharge électrique qui peut aller jusqu'à 50000 volts.

Formations multiculturelles

Autre problème: les préjugés à l'égard de certaines minorités et les contrôles d'identité au faciès. «Face aux Noirs, certains policiers semblent perdre le sens des règles de légalité et de la proportionnalité», insiste Gerome Tokpa, invité par Amnesty. Il est secrétaire général du «Carrefour de réflexion et

d'action contre le racisme anti-Noir» (CRAN). Et le CRAN ne se contente pas de dénoncer un «climat de suspicion généralisée selon lequel tout Noir est un vendeur potentiel de cocaïne»: il a organisé des formations multiculturelles, avec la police de Bâle par exemple. Les résultats ont été positifs, assure Gerome Tokpa.

André Duvillard, commandant de la police cantonale de Neuchâtel, est lui venu souligner les bienfaits du code de déontologie introduit au sein de la police neuchâteloise il y a quelques années. Quatre policiers qui n'ont pas respecté ce «cadre moral» seront d'ailleurs renvoyés ces prochaines semaines devant la justice pour abus d'autorité, a relevé le commandant. Pour avoir giflé ou secoué des suspects.

Pour que ses recommandations soient appliquées, AI battra le pavé avec sa campagne «pour une police respectueuse des droits humains». En se concentrant sur six cantons: Genève, Vaud, Zurich, Berne, Soleure et Bâle-Ville. Les responsables de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) réservent déjà un accueil plutôt froid au rapport. Ils le qualifient de «tendancieux».

Les policiers ne sont pas seuls à être dans le viseur d'AI. L'organisation a également dans son collimateur les entreprises de sécurité privées, dont le personnel reçoit souvent une formation «plus que lacunaire». Et dénonce avec insistance la délégitimation croissante des tâches de police à l'armée.

top

«La police doit parfois recourir à la violence»

Yvan Perrin insiste sur le quotidien difficile des policiers

Valérie de Graffenried

Inspecteur de police et vice-président de l'UDC, le Neuchâtelois Yvan Perrin commente le rapport, énérvé.

«Les conclusions d'Amnesty? La plupart sont consternantes. L'organisation ne tient pas compte de la réalité du terrain, du quotidien du policier. Cibler certains groupes est inévitable. Pour le trafic de

cocaïne par exemple, ce sont souvent des Africains qui sont concernés. Il est donc logique que nous surveillions plus certains types de personnes que d'autres. Ce n'est pas du racisme. Pour les contrôles routiers, il arrive aussi qu'une personne qui n'a rien à se reprocher soit contrôlée.

»Renoncer à «étrangler» des dealers pour leur faire cracher des boulettes de cocaïne? Qu'Amnesty dise carrément que nous devons renoncer à combattre ce trafic! Pour confondre des dealers, nous avons besoin de preuves. Et les boulettes, nous les obtenons souvent uniquement par la force. C'est comme ça.

»Le travail de policier est mal considéré, difficile. On se fait cracher dessus, on reçoit des coups de pied. Des collègues, qui traquent les vendeurs de cocaïne, ont été mordus par des séropositifs. Ils ont dû suivre une trithérapie astreignante, mettre un préservatif pendant trois mois pour faire l'amour à leur compagne. Moi j'ai la chance d'avoir surtout affaire à des Asiatiques, qui dealent les pilules thaïes. Ils sont moins violents, ont une autre philosophie de vie. Je ne nie pas que des dérapages existent au sein de la police. Mais nous nous sentons souvent incompris, impuissants. La société devient plus violente et cela se répercute inévitablement aussi au niveau de notre travail. Lorsque nous arrêtons une personne, nous ne pouvons plus lui demander poliment de nous donner ses papiers si elle nous insulte d'office.

»Ne plus utiliser de Tasers, ces pistolets paralysants? Dans certaines situations, cette arme est nécessaire pour maîtriser des individus dangereux. Trouvez-vous plus judicieux de recourir directement à un vrai pistolet? Une instance indépendante pour recueillir les plaintes de victimes d'abus policiers? Je ne suis pas foncièrement contre, à condition qu'elle soit vraiment indépendante.

»Pour moi, les policiers devraient commencer par avoir moins d'heures supplémentaires et être plus nombreux. Le soutien psychologique est aussi important. A Neuchâtel, nous avons une psychologue très efficace. J'y ai notamment eu recours dans le cadre d'un triple homicide qui a eu lieu à La Chaux-de-Fonds, en 2005. L'image des trois enfants morts me hante encore. Mais, sur ce point, la hiérarchie doit nous suivre. Or un policier

dont le dossier montre plusieurs recours au psychologue a dans les faits peu de chances de grader. Et ça, ce n'est pas normal. Une certaine hypocrisie règne chez nous aussi.»

[top](#)

© Le Temps, 2007 . Droits de reproduction et de diffusion réservés.